

P.L.U. DE SEVRIER Annexes sanitaires – volet eau potable

Introduction

La Commune de SEVRIER a confié, par une convention du 6 mars 1987, au Service de l'eau de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), établissement public de coopération intercommunale, la compétence eau potable sur son territoire.

A ce titre la C2A assure :

- L'exploitation des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau
- L'entretien et le renouvellement du réseau d'eau
- La fourniture aux abonnés d'une eau conforme aux normes de qualités fixées par la réglementation en vigueur
- Plus globalement le fonctionnement correct et continu du service de distribution d'eau potable

A - Le système d'alimentation

La commune de SEVRIER est alimentée par l'eau du lac d'Annecy qui est traitée au niveau de l'usine de potabilisation de La Puya – Espagnoux.

Cet équipement basé sur la rive Ouest du Lac d'Annecy représente environ 80% des volumes mis en distribution sur le territoire de la C2A et 12 519 670 m³ produit en 2012.

Il dessert totalement ou en partie les Communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Duingt, Meythet, Poisy, Pringy, Saint-Jorioz, Sevrier et Seynod.

Le périmètre de protection de la prise d'eau dans le Lac a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique le 08 juin 2006.

La capacité de production est de 48 000 m³/J.

Caractéristiques de l'eau brute : ce sont celles concernant les eaux douces superficielles, appartenant au groupe A1, dont l'utilisation relève d'un traitement physique simple et d'une désinfection (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine).

Le procédé actuel de traitement est le suivant :

- ❑ Microtamisage
- ❑ ultrafiltration
- ❑ Désinfection au chlore gazeux

L'eau produite par cette usine est ensuite acheminée vers des réservoirs de stockage, dont pour la commune de Sevrier :

- Le réservoir de la Jeanne situé à Annecy d'une capacité de 6000 m³ qui assure la desserte du secteur Nord-Ouest de la Commune
- Le réservoir des Espagnoux situé à Annecy d'une capacité de 8 000m³ qui assure la desserte de la partie Est de la Commune (bas service)
- La station de pompage de la Combe relève l'eau de ce réseau bas service jusqu'au réservoir d'Avellard (capacité 500m³) qui assure la desserte du haut service de la Commune
- Enfin une dernière élévation de l'eau est assurée au niveau de ce dernier ouvrage jusqu'au réservoir de la Fourmi (capacité 300m³) qui assure la desserte du très haut service de la Commune

Il est à noter également l'existence du réservoir des Granges (capacité 150m³) qui assure une fonction d'équilibre avec le réservoir de la Jeanne sur son secteur de distribution.

Plusieurs interconnexions permettent d'apporter des solutions de secours en cas de problème sur un réservoir ou sur le réseau de distribution.

B - La distribution de l'eau

Indicateurs (données 2012)	
Longueur de conduites de distribution	43 772 mL
Nombre de branchements (hors hydrants)	1522
Nombre d'abonnés	2440

Les réseaux sont principalement constitués de tuyaux en fonte et PEHD dont le diamètre intérieur varie du 40mm au 350mm.

En 2011, le rendement global du réseau était mesuré à 73,2 % (C2A et Sevrier)

Etat du réseau de distribution : l'âge avancé des canalisations ainsi que la vétusté de quelques tronçons correspondent à un état de réseau moyen.

Depuis plusieurs années, le Service de l'Eau réalise un programme de renouvellement et de renforcement des conduites les plus dégradées.

Servitudes liées à des canalisations : de nombreuses conduites d'eau potable sont situées en domaine privé. Certaines font l'objet de servitudes de passage.

L'urbanisation doit être systématiquement évitée sur les parcelles traversées par des conduites d'eau car leur dévoiement n'est pas toujours réalisable à des conditions techniques et économiques raisonnables.

C - Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Les normes permettant d'apprécier la qualité de l'eau sont régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution des connaissances en matière sanitaire et dans une moindre mesure de celles des techniques analytiques.

On distingue les limites de qualité des références de qualité. Les premières sont impératives et permettent de dire si une eau est potable ou non, les secondes plus sévères décrivent une sorte d'objectif à atteindre pour qu'un système d'alimentation en eau ne soit pas pris en défaut par un événement exceptionnel.

Les normes de qualité intéressent plusieurs groupes de paramètres :

- ❑ les paramètres organoleptiques (goût, saveur, odeur)
- ❑ les paramètres microbiologiques
- ❑ les paramètres physico-chimiques

Afin de contrôler la qualité de l'eau distribuée, des analyses régulières sont réalisées par le service de l'eau (auto-contrôle) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Rhône-Alpes (contrôle réglementaire). Les résultats sont affichés mensuellement en mairie et consultables sur le site internet dédié :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

D - Protection incendie

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, la prévention et la lutte contre l'incendie relève de la compétence exclusive du Maire.

La commune de Sevrier est couverte par un maillage de 103 poteaux incendie répartis sur son territoire. Les consignes recommandent un appareil tous les 200 à 300 mètres environ, mais ce ratio est rarement atteint en milieu rural.

La conformité et la performance hydraulique de ces poteaux d'incendie sont annuellement contrôlées par le Service de l'Eau, sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Plusieurs appareils ne permettent pas d'atteindre les performances demandées par les services de secours : débit disponible de 60m³ /h avec 1 bar de pression résiduelle, pendant 2 heures.

La raison principale est le calibre de certaines canalisations du réseau d'eau, conforme pour la distribution d'eau potable, mais sous dimensionné pour répondre aux besoins de la défense incendie.

Pour plus de détails sur leur implantation, se reporter au plan de distribution de l'eau potable.